



## SOMMAIRE

1. L'EDITORIAL.....p.1
2. ETUDES & ANALYSES.....p.2
  - Pourquoi la dévaluation du FCFA n'aura pas lieu?.....p.2-3
  - Les contraintes au développement du crédit bancaire dans la CEMAC.....p.4-6
  - Mobile Money dans la CEMAC: ce qu'il est, ce qu'il n'est pas, et ce qu'il pourrait devenir.....p.6-8
3. ACTIVITÉS DE RECHERCHE.....p.8
4. ENTRETIEN AVEC...  
Christian EBEKE.....p.9
5. SYNTHÈSES DES TRAVAUX DE LA BEAC.....p.10
6. DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA BEAC.....p.13

## INFORMATIONS

### Banque des Etats de l'Afrique Centrale

736, Avenue Monseigneur Vogt

B.P: 1917 - Yaoundé Cameroun

Tel: +(237) 222 23 40 30

+(237) 222 23 33 29

[www.beac.int](http://www.beac.int)

## EQUIPE REDACTION

### Directeur de publication:

Jacques NSOLE

### Directeur de publication adjoint:

Thierry MVONDO

### Rédacteur en chef:

Jacques Landry BIKAI

[bikai@beac.int](mailto:bikai@beac.int)

### Secrétaire de rédaction:

Patrick-Nelson D. ESSIANE

[essiane@beac.int](mailto:essiane@beac.int)



Jacques NSOLE

## Directeur de la Recherche à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale

## L'ÉDITORIAL

**A**u cours du premier semestre 2017, l'activité dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été très préoccupante dans un contexte marqué par le maintien à des niveaux faibles du cours du pétrole, principale source de réserves de change de la sous-région. Du côté de la Banque Centrale, on a pu observer un resserrement de la politique monétaire en lien avec les exigences de stabilité externe.

Dans cet environnement globalement stressé et difficile, des rumeurs de dévaluation du FCFA se sont répandues avec insistance, générant de l'incertitude dans la sous-région. La sortie du Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), lors de la Conférence de Presse du CPM [ndlr: Comité de Politique Monétaire] du 11 juillet dernier a pu apaiser les inquiétudes suscitées par ces rumeurs infondées. Une communication du Gouverneur, publiée dans ce numéro, aide à comprendre quelques chiffres permettant de dissiper toute inquiétude sur un éventuel ajustement monétaire. A ce titre, d'importantes mesures ont été prises par la Banque Centrale et les gouvernements de la sous-région pour endiguer durablement la crise en faisant face, entre autres, aux difficultés structurelles qui limitent le financement des économies de la CEMAC.

En effet, la BEAC est parfois interpellée sur des questions de financement dans la CEMAC alors même que les contraintes à ce financement sont le plus souvent hors de portée d'une Banque Centrale. Globalement, trois types de contraintes liées à l'offre de crédit, la demande de crédit et à l'environnement des affaires

peuvent être soulignés. Une étude interne permet de faire la lumière sur ce sujet. On peut néanmoins retenir que malgré les réformes menées par la BEAC pour traiter des problèmes qui relèvent de sa compétence, la finalisation des dites réformes ne suffira pas à impulser la croissance et le développement dans la sous-région. D'autres acteurs sont concernés : les Etats, les banques commerciales et même le secteur non financier.

Au cours du semestre écoulé, il a également été observé une recrudescence des activités de Mobile Money dans la sous-région, soulevant ainsi craintes, interrogations ou espoirs. Cette activité, dont le cadre juridique est défini par la Commission de la CEMAC et la BEAC, se présente comme une innovation financière susceptible de renforcer l'inclusion financière. Néanmoins, comme toute activité novatrice, son cadre réglementaire gagne à être renforcé pour en assurer la pérennité, comme l'illustre les mesures prises récemment par le Gouverneur de la BEAC visant à interdire les transferts de fonds à l'international ayant recours au Mobile Money.

Outre les études en lien avec l'actualité économique, la Direction de la Recherche a piloté au cours du semestre écoulé d'importantes activités, dont les plus significatives évoquées dans ce numéro visent une production scientifique de qualité.

Jacques NSOLE

## Pourquoi la dévaluation du FCFA (XAF) n'aura pas lieu?



**ABBAS MAHAMAT TOLLI**

*Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale*

Les rumeurs sur la dévaluation du franc CFA ont cours depuis quelques temps. Ces rumeurs sont largement répandues sur les réseaux sociaux et par certains médias de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Les auteurs de telles informations ignorent cependant que ces rumeurs peuvent négativement affecter l'activité économique dans la CEMAC et amener les agents économiques et les investisseurs à reporter leurs décisions d'investissement ou à effectuer des sorties frauduleuses de devises. **Bien que la situation actuelle dans la CEMAC soit difficile, la réaction rapide, vigoureuse et coordonnée des autorités sous-régionales a permis de limiter la dégradation des agrégats macroéconomiques, repoussant ainsi les risques d'un ajustement monétaire.**

Le souvenir de la dévaluation du FCFA de janvier 1994 reste encore vivace dans la mémoire des agents économiques mais la situation économique actuelle dans la CEMAC est bien différente de celle qui a prévalu à la veille de la dévaluation de 1994.

La conjoncture économique et financière de la CEMAC est très difficile depuis 2014 avec la chute des prix des matières premières et principalement du pétrole qui est le principal pourvoyeur de réserves dans la CEMAC. Cette crise remet

pendant en lumière l'épineux problème de la diversification et de la transformation structurelle des économies africaines. Le principe de partage des risques et de centralisation des réserves de change des Etats de la CEMAC a été, et reste un avantage pour la sous-région face à de tels chocs. Il est donc utile d'analyser plus en profondeur cette conjoncture économique et financière, avant de dire un mot sur le régime de change en vigueur dans la CEMAC.

**La conjoncture économique et financière de la CEMAC est difficile, mais les mesures correctives idoines ont été engagées**

*En lien avec des chocs exogènes, la situation économique et financière s'est détériorée dans la CEMAC...*

Depuis la deuxième moitié de 2014, la conjoncture économique de la Sous-région s'est dégradée sous les effets combinés de deux chocs exogènes : la chute du prix du pétrole brut et l'insécurité générée par les activités des groupes terroristes tels que Boko-Haram.

Les projections effectuées indiquent une nette amélioration de la situation qui devrait cependant être

accompagnée de mesures idoines.

*...des mesures vigoureuses de redressement ont cependant été engagées*

Tout d'abord, les Autorités nationales ont engagé des ajustements budgétaires conséquents. A court terme les Etats ont mis l'accent sur la baisse des dépenses qui permettent parallèlement de limiter les importations. Les dépenses publiques en capital sont revenues de près de 7 000 milliards en 2014 (13,8 % du PIB) à 4 134 milliards en 2016 (9,3 % du PIB), soit une baisse de plus de 40 %. En 2017, cet ajustement devrait être encore plus prononcé, avec les dépenses en capital revenant à près de 3 000 milliards (6,7 % du PIB).

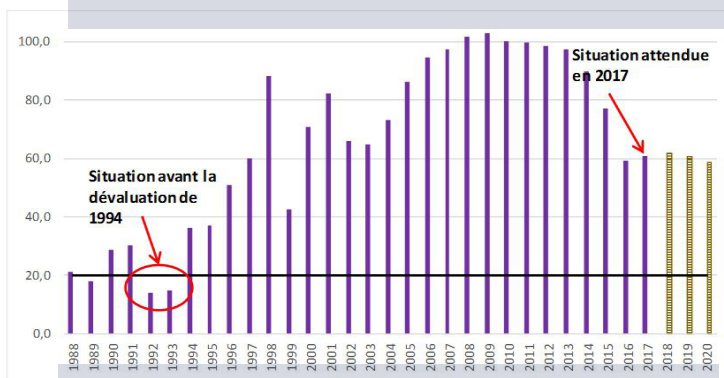
La réponse à moyen et long terme a été l'adoption par les Chefs d'Etat de la CEMAC d'un Programme de Réformes Economiques et Financières (PREF-CEMAC) en juillet 2016. Il regroupe les mesures à mettre en œuvre par les Etats et les Institutions communautaires autour de cinq piliers, à savoir : **i)** politiques budgétaires, **ii)** politique monétaire et système financier, **iii)** réformes structurelles, **iv)** intégration régionale, et **v)** coopération internationale. Ce programme sert de cadre général aux pays membres lors des négociations des programmes économiques et financiers

Tableau : Quelques indicateurs économiques et financiers de la CEMAC (1990-2020)

	1990	1991	1992	1993	Moyenne (1990-1993)	1994	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne (2013-2016)	2017 Prév.	2018 Prév.	2019 Prév.	2020 Prév.	Moyenne (2017-2020)
<i>(Variations en pourcentage, sauf indication contraire)</i>																	
<b>Taux de croissance réel</b>	10,4	1,8	-0,8	0,5	<b>3,0</b>	1,5	5,7	2,3	4,7	1,6	0,2	<b>2,2</b>	0,8	2,3	3,7	3,7	<b>2,6</b>
Pétrolier	55,4	1,6	-64,4	199,5	<b>48,0</b>	4,7	-2,2	-7,3	3,0	-0,1	-5,8	<b>-2,6</b>	-4,6	2,0	-2,6	-0,2	<b>-1,4</b>
Non pétrolier	3,2	1,9	14,6	-14,5	<b>1,3</b>	0,7	9,0	5,9	5,3	2,2	2,0	<b>3,9</b>	2,4	2,4	5,4	4,7	<b>3,7</b>
<b>Inflation</b>	1,8	2,0	-2,5	-0,1	<b>0,3</b>	22,0	3,8	2,0	3,2	2,5	1,1	<b>2,2</b>	1,6	1,7	2,6	2,8	<b>2,2</b>
<b>Taux d'investissement (en % du PIB)</b>	19,2	17,6	16,8	17,5	<b>17,8</b>	21,2	29,0	29,9	30,6	30,8	31,1	<b>30,6</b>	23,5	22,8	22,7	22,6	<b>22,9</b>
<b>Solde budgétaire, base engagements (hors dons) (en % du PIB)</b>	-8,0	-7,7	-7,7	-8,9	<b>-8,0</b>	-6,3	-1,3	-2,1	-3,3	-4,2	-8,4	<b>-4,5</b>	-3,5	-3,0	-2,6	-1,9	<b>-2,8</b>
<b>Solde budgétaire de base (en % du PIB)</b>	-4,4	-5,1	-5,5	-7,3	<b>-5,6</b>	-4,3	0,7	0,9	-0,5	-1,9	-5,6	<b>-1,8</b>	-1,1	-0,5	0,0	0,4	<b>-0,3</b>
<b>Taux d'endettement extérieur (en % du PIB)</b>	32,2	18,3	70,4	140,5	<b>65,3</b>	129,3	13,3	16,4	20,9	25,0	25,5	<b>21,9</b>	24,6	23,9	23,2	21,5	<b>23,3</b>
<b>Solde extérieur courant (en % du PIB)</b>	-3,8	-4,7	-7,6	-6,9	<b>-5,7</b>	-4,2	2,5	-3,2	-8,0	-15,8	-15,2	<b>-10,6</b>	-7,9	-5,6	-5,2	-4,9	<b>-5,9</b>
<b>Taux de couverture extérieure de la monnaie</b>	28,6	30,2	13,9	14,8	<b>21,9</b>	36,4	98,4	97,5	89,8	77,1	59,1	<b>80,9</b>	60,6	61,6	60,7	58,6	<b>60,4</b>
<b>Réserves extérieures (en milliards)</b>	233,4	288,0	211,3	165,2	<b>224,5</b>	527,1	8870,6	8777,5	8417,0	6238,3	3093,4	<b>6631,5</b>	2791,6	2947,4	3162,3	3111,9	<b>3003,3</b>
<b>Réserves extérieures (en mois d'importations de biens et services)</b>	1,7	2,1	1,6	1,2	<b>1,7</b>	2,2	5,8	5,7	4,8	3,8	2,2	<b>4,1</b>	2,1	2,3	2,4	2,3	<b>2,3</b>

Source : BEAC, programmation monétaire

Evolution du taux de couverture extérieure de la monnaie



Source: Données de la BEAC

Evolution des réserves officielles de change de la BEAC (en Milliards de Fcfa).



Source: Données de la BEAC

avec les institutions de Bretton-Woods.

De son côté, la Banque Centrale, en soutien aux politiques d'ajustement élaborées par les pays, a réorienté sa politique monétaire en vue de soutenir les réserves extérieures de la CEMAC. Notamment, une hausse de 50 points de base du principal taux directeur est intervenue en mars 2017 pour le porter à 2,95 %. En outre, la Banque a décidé de geler les plafonds des avances aux Etats et de réduire le niveau des injections de monnaie centrale dans les économies.

Enfin, au niveau de la coopération internationale, tous les pays ont convenu de discuter avec le Fonds Monétaire International, dans une démarche sous-régionale, afin d'obtenir des appuis financiers. A ce jour, la République Centrafricaine, le Cameroun, le Gabon et le Tchad ont déjà conclu leurs discussions avec le FMI et les premiers décaissements commencent à se faire et représentent aussi une importante source de réserves à court terme.

Au total, l'ajustement budgétaire engagé par les Etats avec le soutien de la Communauté financière internationale, combiné avec le resserrement de la politique monétaire poursuivi par la BEAC, a d'ores et déjà permis de réduire substantiellement le rythme de baisse des réserves de change.

### Le régime de change en vigueur dans la CEMAC reste approprié

La récurrence des rumeurs sur une éventuelle dévaluation du franc CFA amène généralement les agents économiques à s'interroger sur le choix du régime de change fixe en vigueur dans la CEMAC.

A cet égard, il sied tout d'abord de noter que, d'une manière générale, le choix du régime de change d'un pays ou d'un groupe de pays relève du pouvoir politique. C'est ainsi que les plus Hautes autorités de la CEMAC ont décidé de poursuivre la coopération monétaire entre les Etats

membres, dans le cadre d'un régime de change fixe. Cette option a été fermement réaffirmée lors de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016.

Ensuite, il n'existe pas de régime de change idéal, applicable à tout pays et en tout temps. Au plan technique, le choix du régime de change dépend de la taille de l'économie visée, de son degré d'ouverture extérieure, de la nature et de l'origine des chocs auxquels il fait face, de sa structure de production, du degré de développement financier, et de la crédibilité de ses institutions.

Le choix du régime de change fixe pour les pays de la CEMAC tient principalement au fait que leurs économies sont de petite taille et ouvertes sur l'extérieur, avec des structures productives concentrées sur un petit nombre de produits de base. De plus, ce régime de change procure un effet de discipline qui permet la stabilité du cadre macroéconomique, condition nécessaire d'une croissance forte et durable. Naturellement, le plein bénéfice du régime de change fixe pour les Etats membres requiert le desserrement des contraintes d'ordre structurel qui pèsent sur leurs économies. Pour cela, des actions décisives doivent être poursuivies, afin d'accroître la flexibilité et la diversification économiques, génératrices d'essor et de résilience pour l'activité.

Les grands axes de la transformation profonde des économies sont notamment : i) l'intensification des efforts de diversification des bases productives et d'exportation, axée sur une consolidation du cadre macroéconomique, l'accélération des réformes structurelles, le renforcement des infrastructures de base, l'amélioration du climat des affaires, et la promotion du secteur privé ; ii) le renforcement de l'intégration économique régionale par la promotion du commerce intra-régional,

la libre circulation des capitaux, des biens et des personnes, l'harmonisation des politiques sectorielles et l'accélération du Programme Economique Régional (PER) ; iii) le renforcement de la surveillance multilatérale ; et iv) l'unification des deux bourses des valeurs (BVMAC et DSX).

Moyennant ces efforts, en particulier dans le cadre du PREF-CEMAC et des programmes conclus avec le FMI, les pays de la CEMAC pourront tirer pleinement parti du régime de change en vigueur, dans leur quête pour l'émergence et le développement. Et ce d'autant plus que selon les études menées, les régimes alternatifs ne présentent pas un avantage comparatif décisif pour les pays de la CEMAC.

En conclusion, les performances économiques, monétaires et financières de la CEMAC ont certes été négativement affectées au cours des trois dernières années, mais les mesures prises et en cours (PREF-CEMAC, accords FMI) ont permis d'accroître la résilience de la sous-région. La mise en place des réformes associées à ces mesures nécessite cependant un cadre macroéconomique stable que confère le régime de change en vigueur dans la CEMAC. **Aucun facteur ne plaide donc aujourd'hui pour un ajustement monétaire.**

ABBAS MAHAMAT TOLLI



# Les Contraintes au développement du crédit bancaire dans la CEMAC<sup>1</sup>



**Jacques Landry BIKAI**  
Chef de service de l'Analyse et de la  
Modélisation des Economies à la Direction  
de la Recherche.



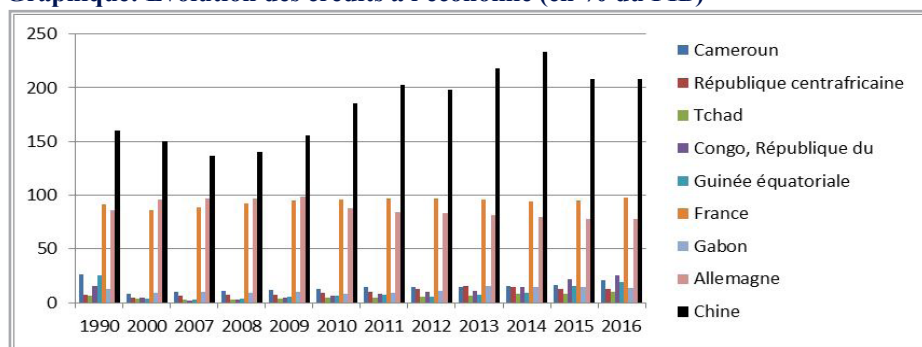
**Moustapha MBOHOU MAMA**  
Chef de service du Suivi et Analyse du Système  
Financier à la Direction du Crédit, des Marchés  
des Capitaux et du Contrôle Bancaire.

L'intermédiation bancaire dans les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) demeure insuffisante. Malgré la progression continue des crédits à l'économie, ces derniers restent relativement faibles en comparaison aux pays émergents ou développés. En effet, le ratio des crédits bancaires au secteur privé non financier sur le PIB, qui traduit la profondeur financière, est en moyenne inférieur à 20 % dans la CEMAC alors qu'il dépasse 200 % en Chine<sup>2</sup> en 2016.

des banques dans les économies africaines en général, et dans la CEMAC en particulier est limité par plusieurs facteurs, principalement : i) l'asymétrie et l'insuffisance d'informations financières, économiques et juridiques sur les emprunteurs, ii) l'étroitesse et le manque de profondeur du système financier ainsi que la faible diversification des produits financiers, iii) l'atonie du marché interbancaire, iv) la structure inadaptée des ressources des établissements de crédit, v) la faiblesse des fonds propres des banques, vi) l'insuffisance des capacités

de l'épargne, une meilleure gestion des risques et une allocation optimale des ressources. Dans la CEMAC, le système financier reste dominé par le secteur bancaire, qui concentre en moyenne près de 80 % des actifs financiers. Plus encore, le secteur bancaire est lui-même fortement concentré et, selon les pays, deux ou trois banques détiennent l'essentiel des actifs du secteur. En ce qui concerne les autres composantes du système financier, l'apport des marchés financiers, quoiqu'en croissance, demeure marginal. La capitalisation boursière est autour de 0,3 % dans la CEMAC alors qu'elle dépasse les 100% dans les pays à revenus élevés et environ 50 % dans les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient. De plus, cette offre de crédit bancaire n'est pas suffisamment diversifiée, se concentrant sur des maturités courtes (55 % dans la CEMAC).

**Graphique: Evolution des crédits à l'économie (en % du PIB)**



Source: Banque Mondiale, 2017

Les principaux acteurs du système financier, notamment la Banque Centrale et les établissements de crédit, sont régulièrement interpellés sur la question du coût prohibitif du crédit et de son rationnement. Cependant, l'identification des mesures idoines pour promouvoir un développement harmonieux du financement bancaire dans l'Union exige au préalable d'établir un diagnostic précis des contraintes existantes.

La présente note vise donc à mettre en lumière les principales contraintes au développement du crédit dans la CEMAC en insistant particulièrement sur les caractéristiques de l'offre et de la demande de crédit, ainsi que de l'environnement des affaires.

## Contraintes liées à l'offre de crédit

L'accroissement de l'offre de crédit

opérationnelles des établissements de crédit.

**L'asymétrie et l'insuffisance d'informations financières, économiques et juridiques** limite la capacité des banques à apprécier la signature des emprunteurs. Il est primordial que les banques disposent d'informations générales, économiques, financières et juridiques fiables sur les emprunteurs afin de prendre des risques maîtrisés. Or, l'environnement économique des pays africains reste dominé par d'importantes asymétries d'informations financières, comme l'illustre l'indice sur la profondeur de l'information<sup>3</sup> relative au crédit (0=faible et 8=élevé), calculé par la Banque mondiale qui est en moyenne inférieur à 2 dans la CEMAC, alors qu'il se situe à 6 au Maroc, 7 en Afrique du Sud et 8 en France.

**L'étroitesse et le manque de profondeur du système financier ainsi que la faible diversification des produits financiers** limitent la mobilisation efficace

**L'atonie du marché interbancaire** limite les possibilités de refinancement des banques et in fine leur capacité à couvrir les importants besoins de financement des économies de la CEMAC. Cet état de faits est lié, entre autres, à l'absence d'une culture de « solidarité de place » et à la crise de confiance qui a émergée dans les années 90 en réaction à la crise économique ayant entraîné la faillite de plusieurs banques.

**La structure inadaptée des ressources des établissements de crédit** : en majorité constituées des dépôts à vue (environ 79 % des dépôts bancaires dans la CEMAC), les ressources des banques demeurent inadaptées pour leurs concours à moyen et long termes aux économies de la Zone. Bon nombre de ces banques ne sont pas à même de répondre efficacement aux besoins de financement des investissements de certaines grandes entreprises en phase d'extension de leurs capacités de production. Cette situation contraint les banques à concentrer leurs emplois sur les engagements à court terme, moins risqués, au détriment des crédits à moyen et long terme pourtant indispensables pour le financement d'une croissance économique durable. Conjuguée à la diversification limitée des produits financiers, la structure

inadaptée des ressources bancaires traduit la difficulté globale de mobilisation de l'épargne longue aux fins de financement des investissements dans la CEMAC.

**La faiblesse des fonds propres des banques :** il est généralement admis que la capacité des établissements de crédit à financer durablement l'économie dépend du niveau de leurs ressources permanentes, notamment les fonds propres. En dépit d'importants progrès enregistrés entre sur la période 2010-2014, à la faveur notamment du relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers, le système bancaire de la Zone demeure marqué par la faiblesse de ses ressources permanentes. En effet, bien que le ratio de fonds propres sur les risques pondérés soit globalement respecté par les banques de la sous-région (11% en moyenne) les fonds propres nets des établissements de crédit ne représentent en moyenne que 9 % du total de leurs ressources.

**L'insuffisance des capacités opérationnelles des établissements de crédits :** les établissements de crédit, souvent insuffisamment outillés pour l'examen efficient de la fiabilité des projets, ne possèdent généralement pas de services spécialisés, dédiés à des clientèles spécifiques (PME/PMI, opérateurs agricoles, etc.). Cet état de fait, qui n'est pas de nature à remédier à l'asymétrie d'information, ne favorise pas la capitalisation de l'expertise des banques et l'expansion de leurs engagements vis-à-vis des opérateurs aux profils spéciaux.

## **Contraintes du côté de la demande de crédit**

Du côté de la demande de crédit, six contraintes majeures au développement du financement bancaire des économies dans la CEMAC peuvent être relevées, à savoir : i) la qualité peu satisfaisante des dossiers de crédit, ii) le coût prohibitif du crédit bancaire, iii) les conditions d'accès au crédit, iv) la faible bancarisation, v) la culture financière réduite et vi) l'importance du secteur informel.

**La qualité peu satisfaisante des dossiers de crédit** est généralement la raison privilégiée des banques pour justifier le rationnement du crédit. Plusieurs facteurs contribuent à valider cette option : le mauvais bouclage des schémas de financement des projets, l'insuffisance des apports en fonds propres, la faiblesse ou l'absence de capacité managériale des chefs d'entreprise, l'absence ou le caractère

peu fiable des états financiers, l'absence de tests de sensibilité dans les projections financières, la faible qualité des garanties proposées et les difficultés de réalisation des garanties constituées. Ces différentes caractéristiques ont pour effet d'accroître l'incertitude liée à la solvabilité des emprunteurs. C'est ce qui contribue, entre autres, à la concentration des engagements sur les grandes entreprises au détriment des PME/PMI dont plus de 70 % n'ont pas accès aux crédits bancaires dans la CEMAC<sup>4</sup>.

**Les conditions d'accès aux crédits imposées par les banques,** relativement restrictives dans les économies africaines de la Zone franc, rendent particulièrement compte de la faible concurrence dans le secteur bancaire. En effet, en lien avec l'insuffisance d'information sur la solvabilité des emprunteurs, les banques de la Zone exigent, pour se couvrir, d'importantes garanties aux demandeurs de crédits. Par ailleurs, l'exigence d'un niveau élevé d'apport personnel rend difficile l'accès aux crédits bancaires.

**Le coût prohibitif du crédit bancaire** est généralement de nature à limiter la demande. En effet, selon des enquêtes internes, les taux effectifs globaux (TEG) des crédits à court terme des ménages dans la Zone oscillent en moyenne autour de 20-25 %, alors que le coût moyen des ressources bancaires atteint à peine 5 % et que le principal taux directeur de la Banque Centrale s'établit actuellement à 2,95 %. Les importants écarts entre le coût effectif du crédit bancaire et le coût des ressources bancaires traduit, entre autres, la faiblesse de la concurrence sur le marché du crédit bancaire dans la Zone. L'adoption, par les Autorités de la CEMAC le 02 octobre 2012, de deux Règlements à savoir : (i) le Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM portant diverses dispositions relatives au Taux Effectif Global et à la publication des conditions de banques et (ii) le Règlement N°02/CEMAC/UMAC/CM portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC, vise à résorber cette contrainte. L'élaboration et la publication des TEG moyens et seuils d'usure dans les pays de l'Union permettra de définir des références en matière de tarification du crédit bancaire et contribuera au renforcement de la transparence et du jeu de la concurrence sur le marché bancaire.

**L'accès limité aux services financiers** restreint la base des potentiels demandeurs de crédits bancaires. Il est favorisé par l'enclavement de certaines régions et le manque d'infrastructures de transport

et télécommunication nécessaires pour attirer les établissements de crédit dans les régions retirées. La concentration des banques dans les milieux urbains contribue donc significativement à limiter le taux de bancarisation qui n'est que d'environ 14,6 %<sup>5</sup> dans la CEMAC comparé à la moyenne en Afrique subsaharienne de 34 % ou 64 % au Maroc.

**La culture financière embryonnaire.** Malgré les mesures prises par certains Etats notamment avec l'institution du service financier minimum gratuit au Cameroun, et en l'absence de sanctions, les dispositions de ces directives ne sont pas toujours appliquées par les établissements de crédit. Cet état de chose, est dû, entre autre, à la concentration géographique des établissements de crédit, au niveau d'éducation de la population, et à la faiblesse des revenus découlant elle-même du sous-emploi favorisé par le secteur informel.

**L'importance du secteur informel** est également un facteur limitant la demande de crédit. En effet, de par la nature de leurs activités et en raison de leurs faiblesses organisationnelles, les entreprises du secteur informel ne disposent pas d'états financiers fiables et de dossiers bien structurés pour appuyer leur demande de crédits auprès des banques. L'aversion des banques à financer les agents économiques du secteur informel tient donc du peu de visibilité qu'elles ont sur les activités menées dans ce secteur et de leur rentabilité. Evalué à plus de 70 % en moyenne des emplois et environ 40 % en moyenne du PIB des économies de la CEMAC<sup>6</sup> (Schneider et al. 2010, 45-46), le secteur informel est un vivier important du sous-emploi excluant d'office une bonne partie de la population du circuit bancaire en raison des faibles revenus qu'ils engendrent.

## **La faible qualité de l'environnement des affaires**

L'une des composantes de la compétitivité et du dynamisme du secteur privé en général et du secteur bancaire en particulier est l'existence d'un environnement des affaires propice à la création des entreprises, qui favorise l'attractivité des investissements directs étrangers, tout en renforçant le transfert de technologie. La perception du climat des affaires par l'investisseur conditionne ses décisions d'investir ou pas.

Les réformes menées jusqu'ici par les pays de la CEMAC n'ont pas été suffisantes pour améliorer la facilité de faire des affaires et leur image auprès

des investisseurs nationaux et étrangers. Malgré de nombreux aspects forts positifs et en particulier une longue tradition de stabilité monétaire, les indicateurs disponibles s'accordent sur l'absence d'un environnement adéquat des affaires dans ces pays. En effet, selon le classement « Doing Business 2015 » de la Banque mondiale, les PAZF [ndlr: Pays Africains de la Zone Franc] font partie des pays qui enregistrent un environnement des affaires encore faible. Sur les 189 pays retenus dans le classement, les pays de la CEMAC sont tous classés au-delà de la 143ème place.

Sur le plan opérationnel, l'environnement des affaires recouvre trois dimensions : i) économique, qui a trait à la stabilité du cadre macroéconomique avec une capacité de résilience aux chocs endogènes et exogènes ; ii) institutionnelle et de gouvernance, qui est liée à l'existence des lois et réglementation qui favorisent la protection des droits de propriété indispensable pour l'émergence et le développement d'un secteur privé dynamique et ; iii) infrastructurelle, qui inclut l'accès aux infrastructures physiques (énergie, télécommunications, routes, etc.), financières et technologiques.

Les faiblesses de l'environnement des affaires constituent une contrainte majeure au développement de l'offre de crédits dans la CEMAC car il contribue

aux difficultés de réalisation des garanties. En effet, les banques affirment généralement que les meilleures sûretés réelles comme l'hypothèque, sont de réalisation difficile dans la CEMAC. Cette situation, qui s'expliquerait notamment par les dysfonctionnements du système judiciaire ainsi que par le manque de magistrats spécialisés dans le domaine du contentieux bancaire, a pour effet d'augmenter les risques encourus par les banques, renforçant leurs réticences à octroyer de nouveaux crédits. Les lenteurs et la complexité des procédures judiciaires contribuent donc également à fragiliser l'environnement des affaires, en favorisant notamment certains débiteurs véreux, qui ont ainsi, par exemple dans le cas du crédit-bail, la possibilité d'utiliser abusivement les actifs des établissements de crédit, avant qu'une ordonnance ne soit prise.

En conclusion, dans le but de créer les conditions d'un développement optimal du marché du crédit et promouvoir la transparence et la concurrence, les institutions de la CEMAC ont engagé un certain nombre de réformes. D'une part le Comité Ministériel de l'UMAC [ndlr: Union Monétaire de l'Afrique Centrale] a mis en place les règlements relatifs à la publication des TEG et à la répression de l'usure. D'autre part, la BEAC a engagé un ensemble de mesures qui visent tant à redynamiser le marché interbancaire

qu'à fournir des informations financières fiables sur les emprunteurs (Centrale des bilans, Centrale des Incidents de paiement, Bureaux de crédit). Toutes ces actions ne pourraient à elles seules booster les crédits à l'économie sans que l'appui des Etats ne soit effectif en matière d'assainissement de l'environnement des affaires sous l'hypothèse que les banques soient professionnelles.

**Jacques Landry BIKAI**  
**Moustapha MBOHOU MAMA**

Notes:

1. Cette note est une synthèse de travaux réalisés en interne. Les opinions émises dans cette étude n'engagent que les auteurs.
2. Données de la Banque Mondiale (2017).
3. La profondeur de l'indice de l'information de crédit mesure l'ensemble des règles concernant la portée, l'accessibilité et la qualité des informations de crédit disponibles par le biais des registres de crédit publics ou privés, centrale des risques et crédit bureau. L'indice varie de 0 à 8, avec des valeurs plus élevées indiquant la disponibilité de plus d'informations de crédit, soit auprès d'un registre public ou d'un bureau privé, pour faciliter les décisions de prêt.
4. Données Banque Mondiale, Global Findex 2015.
5. Taux se limitant aux Banques, microfinances et autres exclus.
6. Schneider et al. (2010), « New estimation for the shadow economies all over the world », *International Economic Journal*, 24 :4, 443-461.

## Mobile Money dans la CEMAC: Ce qu'il est, ce qu'il n'est pas, ce qu'il pourrait devenir...<sup>1</sup>



**Georgette Gaël D. BILIGIL**  
*Economiste à la Cellule en charge du Suivi du Programme des Réformes Economiques et Financières*



**Patrick-Nelson D. ESSIANE**  
*Economiste au Service de l'Analyse et de la Modélisation des économies de la Direction de la Recherche*



**Thiang Junior ENGUEMA**  
*Economiste, Chef de Service de l'Administration Générale à la Direction de la Recherche*

Depuis 2011, le phénomène du Mobile Money a connu une expansion rapide dans la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC). Le développement fulgurant de cette activité a fortement été favorisé par un contexte de faible bancarisation (14,6% en 2014), couplé à un fort taux de pénétration de la téléphonie mobile chez les populations de la Communauté (66% en 2015)<sup>2</sup>.

Néanmoins, ce nouveau service financier n'a pas manqué depuis quelques mois de susciter craintes, interrogations ou espoirs auprès des citoyens et opérateurs

économiques de la CEMAC, tant son impact sur les comportements économiques et financiers dans la sous-région a été marquant. Mais qu'est-ce que le « Mobile Money » ? En quoi se distingue-t-il d'autres services financiers comme le « Mobile Banking » ou les prestations d'établissements de microfinance ? Quelles sont les perspectives de cette activité dans la sous-région ?

### Mobile Money dans la CEMAC: définition et cadre juridique

Le mobile money peut prendre plusieurs

formes, il peut être considéré comme un porte-monnaie électronique, comme une simple extension du compte bancaire ou encore comme une véritable forme de monnaie à part entière. Une étude de la Banque Mondiale<sup>3</sup> définit le mobile money comme l'une des monnaies électroniques encore appelées « e-monnaies ». Par monnaie électronique, on entend alternative électronique à l'argent liquide. Techniquement, le mobile money est la monnaie électronique utilisant le téléphone comme support.

Nous pouvons donc retenir que **le mobile money est l'ensemble des services**



**financiers utilisant un téléphone mobile dans le cadre d'une réglementation d'une Banque Centrale.** Il permet à ses utilisateurs d'effectuer un certain nombre d'opérations financières (achats de biens et services divers, transferts, crédits, épargne, assurance) à partir du téléphone et ne nécessite pas de posséder un compte bancaire.

Sur un plan formel, l'activité de Mobile Money dans la CEMAC est encadrée par les textes régissant l'activité d'émission de monnaie électronique (cf. encadré). Cette dernière y est définie comme «un moyen de paiement constituant un titre de créance incorporé dans un instrument électronique et accepté en paiement par des tiers autres que l'émetteur». Le Mobile Money tel qu'on le connaît aujourd'hui dans la CEMAC est de la monnaie électronique (appelées Unités de Valeur Electronique – UV en abrégé) convertible en FCFA<sup>4</sup> et incorporée dans un support de téléphonie mobile.

## Les confusions autour du Mobile Money dans la CEMAC

L'activité de Mobile Money génère assez régulièrement des confusions, tant son fonctionnement, sa cible et son modèle économique sont proches d'autres services financiers. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici expliquées, quelques-unes de ces nuances.

### *Le « Mobile money » est différent du « Mobile Banking »*

C'est l'une des plus récurrentes confusions faites au sujet du Mobile Money. En effet, le Mobile Banking est certes un service financier utilisant le téléphone portable comme support, mais, à la différence du Mobile Money, il nécessite au préalable que **l'utilisateur de ce service dispose d'un compte bancaire.** Or, comme

mentionné précédemment, les services de Mobile Money ne reposent pas sur l'utilisation d'un compte ouvert auprès d'une banque.

### *Le Mobile Money n'est pas une activité créée et supervisée par les opérateurs de téléphonie mobile*

C'est sans doute la confusion la plus importante au sujet du service de Mobile Money dans la CEMAC. En effet, il n'est pas rare que des citoyens considèrent que les opérateurs de téléphonie mobile soient les émetteurs directs de l'argent circulant dans les différents comptes des services de Mobile Money.

Bien que cette opinion soit compréhensible, compte-tenu des modèles économiques adoptés par les structures de Mobile Money dans la CEMAC, ce sont les banques commerciales qui sont les seules entités autorisées, par la réglementation en vigueur, à émettre de la monnaie électronique dans la sous-région. Les opérateurs de téléphonie mobile sont ce que l'on nomme dans la réglementation des « Distributeurs de Monnaie Electronique ». Ces derniers sont en charge, dans le cadre d'un contrat conclu avec l'« émetteur de monnaie électronique » (dans notre contexte, il s'agit d'une banque commerciale), d'assurer au client final un service de chargement, de rechargement ou d'encaissement de monnaie électronique. En d'autres termes, les opérateurs de téléphonie mobile sont des sortes de relais des banques commerciales auprès des utilisateurs finaux destinés à distribuer leur produit.

étendu que celui de l'émetteur de monnaie électronique.

Néanmoins, il faut noter que dans le cas de BICIG Mobile, le service de Mobile Money de la banque gabonaise BICIG, il n'y a pas d'opérateur de téléphonie mobile mettant en avant sa marque pour la distribution de la monnaie électronique. Ainsi, en juillet 2017, 11 banques sont en partenariat avec 10 opérateurs de monnaie électronique, tel que mentionné dans le tableau 1.

### *Le mobile money de la CEMAC est différent de celui adopté au Kenya*

**Tableau 1 : Paysage du Mobile Money dans la CEMAC**

Pays	Distributeurs de monnaie électronique	Emetteur de monnaie électronique	Nom du service de Mobile Money
Cameroun	MTN	Afriland First Bank	MTN mobile money
	ORANGE	BICEC	Orange money
RCA	ORANGE	ECOBANK	Orange money
Congo	MTN	ECOBANK	MTN mobile money
	AIRTEL	BGFI Bank	Airtel money
Gabon	AIRTEL	BGFI Bank	Airtel money
	MOOV	ORABANK	Flooz
	Gabon Télécom	UGB	Mobi Cash
		BICIG	BICIG Mobile
Tchad	AIRTEL	ECOBANK	Airtel money
	TIGO	ORABANK	Tigo Cash

Source: BEAC (juillet 2017)

Tel que présenté, l'architecture du Mobile Money dans la CEMAC repose sur un système dit « banque-centré », où ce sont les banques commerciales qui sont les émetteurs de monnaie électronique, et les opérateurs de téléphonie mobile des partenaires techniques en charge de la distribution. Ce système est différent du système « non bancaire », où il est possible qu'une entité autre qu'une banque (un opérateur de téléphonie mobile par exemple) puisse émettre de la monnaie électronique. C'est par exemple le cas au Kenya, où Safaricom est l'émetteur de la monnaie électronique utilisée dans le cadre du service M-Pesa. Il faut toutefois relever que quel que soit le système adopté, c'est toujours une Banque Centrale qui assure la tutelle juridique de l'activité de mobile money.

## Quelles perspectives pour le Mobile Money dans la CEMAC ?

De par ses avantages, le Mobile Money peut devenir un véritable outil d'inclusion financière. Grâce à la flexibilité, la rapidité et l'accessibilité de ses services, il permet aux particuliers et aux très petites entreprises d'accéder à un large éventail de services financiers à moindres coûts.

**Encadré : les textes encadrant l'activité du Mobile Money dans la CEMAC**

Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulation ;

Instruction n° 01\_GR du 31 octobre 2011 du Gouverneur de la BEAC, relative à la surveillance des systèmes de paiement par monnaie électronique avec, en annexe, un cadre référentiel recensant les éléments permettant à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance de l'activité ;

Instruction du Gouverneur n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 relative à la mise en place du multibanking dans le cadre de l'activité d'émission de la monnaie électronique.

Les dénominations des services de Mobile Money dans la CEMAC relèvent ainsi davantage d'une stratégie commerciale, destinée à mettre en avant la marque du distributeur qui, très souvent, possède un réseau de distribution plus

En outre, en se généralisant dans les habitudes de paiement, le Mobile Money contribuera de plus en plus à une digitalisation des transactions financières, ce qui devrait réduire la demande de signes monétaires (billets et pièces) et donc réduire les coûts de l'émission de monnaie.

Egalement, la promotion du règlement d'impôts, taxes et autres frais administratifs par Mobile Money pourrait constituer un formidable outil de lutte contre la corruption dans la sous-région, en contribuant à une numérisation complète des relations entre l'administration et ses usagers.

Enfin, le mobile money deviendra assurément un instrument de formalisation des transactions financières d'un secteur informel dense et relativement dynamique dans la sous-région.

### **Une collaboration plus étroite entre la BEAC, les émetteurs de**

### **monnaie électronique et les opérateurs de téléphonie mobile**

Les perspectives de l'activité de Mobile Money dans la CEMAC sont prometteuses. Néanmoins, comme toute activité novatrice et dynamique, la nécessité d'un encadrement étroit et d'une collaboration fructueuse entre les différentes parties prenantes se pose avec acuité. C'est ainsi que le Gouverneur de la BEAC a exigé de la part des émetteurs de monnaie électronique et de leurs distributeurs un respect scrupuleux de la réglementation relative aux transferts d'argent à l'étranger et à la réglementation des changes. Egalement, compte-tenu du contexte sécuritaire dans la sous-région, la Banque Centrale a par ailleurs incité les acteurs du Mobile Money à prendre des mesures plus strictes quant à l'identification des transactions financières dans le cadre de la lutte anti-blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, le

Gouverneur de la BEAC a confié à la COBAC la charge de moderniser la réglementation, notamment en matière prudentielle, afin de renforcer le cadre juridique de cette activité.

Les enjeux d'un tel encadrement sont la pérennité du Mobile Money dans la sous-région ainsi que la protection des utilisateurs finaux. En effet, seul un cadre sain peut faire du Mobile Money le puissant outil d'inclusion financière pour lequel il a été conçu par les instances dirigeantes de la CEMAC.

**Georgette Gaël D. BILIGIL  
Patrick-Nelson D. ESSIANE  
Thiang Junior ENGO NGUEMA**

#### Notes:

1. Cette note est une synthèse de travaux réalisés en interne. Les opinions émises dans cette étude n'engagent que les auteurs.
2. Données Banque Mondiale (2015).
3. Firpo J. (2009), "E-Money-Mobile Money-Mobile Banking-What's the Difference." Retrieved, vol.14 p.2014.
4. A raison d'une UV pour 1 FCFA.

## **ACTIVITES DE RECHERCHE**

### **Table-ronde sur « le FCFA et le développement de ses pays membres »**

**Dschang (Cameroun), 21 mars 2017**

Le 21 mars 2017 s'est tenue, à l'Université de Dschang (Cameroun), une table-ronde sur le thème « le FCFA et le développement de ses pays membres ».

A cette occasion, le Recteur de l'Université de Dschang a convié les Dr Mvondo et Bikai à prendre part à ces travaux où, dans un exposé conjoint, ils ont montré que les pays de la Zone franc avaient de bonnes performances, comparativement à d'autres pays de l'Afrique au sud du Sahara, sur la période 1998 – 2013. Les indicateurs retenus étaient le taux de croissance réel, le taux d'inflation, un indicateur de développement humain et douze

indicateurs de compétitivité élaborés par le World Economic Forum. Ils ont par la suite exploré les sources de ces performances (capital, travail et productivité global) et souligné l'importance de bonnes politiques économiques quant à leur amélioration. Ils ont par ailleurs rappelé que le développement repose sur une stratégie précise des Etats, portant davantage sur des politiques structurelles et l'amélioration de l'environnement des affaires et ne saurait se limiter à un changement du régime de change. La présentation a ainsi donné lieu à plusieurs échanges fructueux qui ont permis à la plupart des doctorants et enseignants-chercheurs présents de comprendre le fonctionnement

du FCFA et de ses mécanismes.

Au terme des débats enrichissants, le Recteur de l'Université de Dschang, représenté par le Doyen de la faculté des Sciences économiques et de gestion, le Professeur Désiré Avom a été satisfait de la présence des cadres de la BEAC à ces débats. A ce titre, il a remercié le Gouverneur de la BEAC de l'intérêt qu'il porte au développement des activités entre la Banque centrale et le monde Universitaire.

**Jacques Landry BIKAI**  
*Direction de la Recherche*

## **PRÉSENTATION DE TRAVAUX DE RECHERCHE AUX 7<sup>EMES</sup> JOURNÉES INTERNATIONALES DE LA MICROFINANCE**

**Saint-Louis, Sénégal, du 24 au 26 avril 2017**

Du 24 au 26 avril 2017 se sont tenues, à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, les septièmes journées internationales de la microfinance organisées par l'Association Internationale des Chercheurs Francophones en Microfinance (AICFM) portant sur le

thème « Les frontières de la Microfinance ». Monsieur NAFE DABA, Cadre à la Direction de la Recherche, y a présenté son projet d'article intitulé « Dynamique de la transition des établissements de microfinance dans la CEMAC : maturité ou effets de concurrence ? ». Ces travaux à forte dimension empirique ont reçu un

accueil favorable des participants qui ont relevé son caractère inédit, tant les études factuelles sur la microfinance dans la sous-région sont rares comparé à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

**Patrick-Nelson D. ESSIANE**





**Christian EBEKE**  
Représentant Résident Adjoint du FMI auprès  
de l'Union Européenne

*«Ce ne sont pas les montants financiers des programmes du FMI qui sont décisifs sur les pays en développement, mais l'assistance technique et la meilleure coordination des politiques économiques qu'ils leur procurent».*

## **Qui est Christian EBEKE et quel est son parcours ?**

Je suis camerounais, né le 03 novembre 1983, et économiste au Fonds Monétaire International (FMI), au Département Europe. J'ai été promu récemment au poste de Représentant Résident Adjoint du FMI auprès de l'Union Européenne.

Mon parcours est assez simple. J'ai obtenu mon Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) au Cameroun en 2007 avant de m'envoler pour la France où j'ai obtenu un Master Recherche en économie du développement (en 2008) et mon Doctorat en économie (en 2011) à l'Université d'Auvergne, à Clermont Ferrand. C'est pendant mes études doctorales en France que j'ai pu effectuer un stage au FMI et ensuite j'ai rejoint en 2011 définitivement le FMI pour y faire carrière.

Je suis un passionné d'économie, mais surtout d'économie empirique rigoureuse et innovatrice. Tout au long de mon parcours d'économiste, je me suis attelé à répondre à des questions pratiques, qui sont d'intérêt pour les décideurs politiques, en insistant toujours sur la rigueur analytique. Autant un médecin s'efforce d'utiliser toute l'information dont il dispose pour un diagnostic et traitement appropriés, autant nous économistes, avons le devoir moral de proposer des travaux et recommandations de qualité, étant donné l'impact potentiel de nos recommandations sur la vie des populations. Il est donc impératif que les jeunes qui s'intéressent à l'économie gardent ceci à l'esprit.

***Pour faire face à la crise actuelle, les Etats de la CEMAC se sont engagés dans une politique de redynamisation de leurs structures productives à l'échelle de la sous-région. Quel rôle, pour vous, pourrait jouer la Banque Centrale pour contribuer efficacement à la***

réussite de ces politiques ?

Les pays de la CEMAC [ndlr: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale] ont subi récemment, comme tous les autres pays exportateurs nets de matières premières, les effets négatifs d'une baisse brutale et prolongée des termes de l'échange. La faible croissance dans les principaux pays partenaires a également réduit le rythme de l'activité économique dans la sous-région à travers les canaux de commerce ou financiers. Le cycle de croissance qui avait été amorcé jusque-là a été ralenti considérablement, avec des conséquences immédiates sur les équilibres intérieur et extérieur. La dégradation de la situation sécuritaire dans certains pays a également eu un effet négatif sur les populations, les finances publiques et le niveau d'attractivité économique de la sous-région. Il s'agit là, de « surprises » ou chocs exogènes, qui continuent de peser sur ces économies.

Cependant, il est important de noter que bien avant ces chocs, la CEMAC souffrait déjà de sa trop grande dépendance aux revenus de l'exportation des matières premières ainsi que de déficits de gouvernance et de compétitivité. L'absence de diversification du tissu productif, les retards considérables en matière de qualité de la gouvernance et de la bureaucratie, ainsi que l'incertitude macroéconomique ont donc affaibli la capacité de résilience de ces économies face aux chocs, et ont réduit significativement le rythme de l'activité. L'initiative privée reste insuffisamment exploitée, posant ainsi le défi majeur de résorption du chômage, du sous-emploi, et de la pauvreté.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), contrairement à ce que certains peuvent penser, a un rôle moteur à jouer. Son action, pour être efficace, doit cependant se faire dans un policy mix qui appelle une complémentarité de politiques économiques avec les gouvernements nationaux. Ces derniers doivent cruciallement assainir les finances publiques, améliorer la gouvernance et

l'environnement des affaires et cibler l'investissement public productif. Pour ce qui est de la BEAC, elle peut faciliter le nouvel essor économique équilibré tant souhaité en continuant de garantir la stabilité monétaire et financière dans la sous-région, gage de croissance et d'initiative privée. Sur le plan des réformes, la BEAC devra continuer à promouvoir l'intégration financière dans la sous-région, y compris à travers un soutien au renforcement des marchés régionaux de capitaux, ainsi que la définition des cadres légaux transparents pour accompagner les innovations financières et les acteurs financiers non bancaires. Le nombre important de petites et moyennes entreprises dans la sous-région, avec le risque économique qu'elles portent, requiert des sources alternatives de financement bien au-delà des banques traditionnelles. La BEAC, en coopération avec d'autres institutions sous-régionales, a un rôle clef à jouer dans ce sens.

***La BEAC conduit une réforme de sa politique monétaire. Quels sont, selon vous, les éléments clés du succès d'un tel projet dans le contexte des pays en développement comme ceux de la CEMAC ?***

La réforme de la politique monétaire de la BEAC est une initiative très encourageante, sur le principe. Les économies de la CEMAC sont en pleine mutation et la Banque centrale doit s'adapter à ces changements. Comme je l'ai dit plus haut, l'enjeu pour les économies de la CEMAC est de réussir le pari de la diversification économique qui permettra de réduire ex ante l'exposition des pays aux chocs exogènes tout en renforçant leur capacité de résilience face aux chocs. Cette diversification économique requiert l'implication décisive des Etats, notamment sur les plans de la gouvernance, de la qualité de l'environnement des affaires ainsi que des infrastructures. La modernisation de la politique monétaire de la BEAC pourrait ainsi s'appuyer sur les aspects suivants :

- Premièrement, continuer de promouvoir la stabilité macroéconomique et financière dans la sous-région, car cruciale pour la croissance de long-terme et l'innovation privée. Ceci passe par la définition du dosage approprié de support monétaire en cas de chocs négatifs, avec pour objectif la stabilité macroéconomique.

- Deuxièmement, renforcer la surveillance des économies, en insistant sur les aspects structurels qui caractérisent ces économies. Ceci dans l'optique de mieux cerner comment renforcer la transmission des décisions monétaires prises à l'échelle de la sous-région.

- Troisièmement, le renforcement du cadre d'analyse macroéconomique de la BEAC et l'élargissement de la production de données statistiques sont cruciales pour améliorer la qualité de l'action économique de la banque centrale.

- Quatrièmement, la BEAC ne saurait manquer le rendez-vous de sa propre modernisation, y compris via une plus fréquente communication pour rassurer et mieux guider les anticipations du secteur privé, mais aussi s'adapter rapidement aux innovations financières en garantissant les cadres réglementaires adéquats.

***Vous avez reçu un prix pour vos travaux sur l'impact économique des programmes financés par le FMI sur les pays à faibles***

### ***revenus. Quels étaient les principaux résultats de cette étude ?***

Il y a quelques années en effet, j'ai contribué à la publication d'un ouvrage portant sur l'évaluation des programmes entre les pays à faibles revenus et le FMI au cours des 30 dernières années. Il nous avait semblé utile lorsque nous réfléchissions à cet ouvrage, de proposer une analyse rigoureuse de l'impact de ces programmes tout en prenant en compte le difficile environnement économique qui précède généralement la décision des Etats de travailler avec le FMI sur la mise en place de programmes de stabilisation et de croissance. Généralement, les programmes sont proposés sur demande des Etats membres, malheureusement lorsque la situation macroéconomique et sociale s'est fortement détériorée. Il est aussi important de noter que le FMI a mis en place une variété d'instruments de soutien aux pays, à des taux concessionnels, et qui ont des objectifs variés selon la nature des chocs (catastrophe naturelle, épidémies, etc) ou la capacité institutionnelle des pays.

Nos analyses ont démontré que les programmes jouent en général un rôle positif sur la croissance de long-terme et la réduction de la pauvreté, à travers l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la qualité de la dépense publique, la réduction des déficits extérieurs, et le retour de la confiance des partenaires économiques. Bien plus encore, ces programmes permettent en général d'améliorer la qualité de la gou-

vernance dans les pays. Nos résultats ont montré que ce n'est pas le montant financier du programme en lui-même qui est décisif. Ces programmes ont un effet positif sur les pays à travers l'assistance technique qui les accompagne ainsi que la meilleure coordination de politiques.

***Vous avez une production scientifique assez dense et qui couvre de nombreux champs de l'analyse économique. Quels sont, pour vous, les thématiques émergentes dans vos domaines de recherche ?***

Je suis tout d'abord passionné de lecture. Cela a toujours suscité en moi l'envie d'explorer des axes nouveaux et de proposer aux décideurs politiques quelque chose de frais et surtout d'utile. Les thématiques de recherche, j'insiste une fois de plus, doivent refléter l'environnement dans lequel cette recherche s'opère. Pour les pays africains en voie de développement, cette recherche doit tirer avantage des efforts extraordinaires qui ont été réalisés dans la collecte de données plus désagrégées. Aller au-delà des agrégats traditionnels et saisir l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement des économies au prisme de données plus affinées est pour moi l'enjeu principal. De là, pourront découler des analyses utiles sur les comportements des ménages et entreprises, l'origine microéconomique des chocs macroéconomiques, la transmission des politiques publiques aux ménages et entreprises, etc.

## **SYNTHÈSES DES TRAVAUX DE RECHERCHE DE LA BEAC**

*Cette rubrique est consacrée à la présentation de résumés des travaux présentés lors d'ateliers de recherche internes.*

### ***Une analyse de la soutenabilité de la dette publique extérieure du Cameroun***



**Evrard Ulrich H. MOUNKALA**  
*moukala@beac.int*

L'objectif de cette étude est de tester la soutenabilité de la dette publique extérieure du Cameroun. Elle part pour cela d'un modèle SVAR [ndlr: modèle Vectoriel Autorégressif Structurel] à paramètres temporellement variables mettant en relations le taux de croissance réelle et les ratios dette publique extérieure sur PIB et surplus primaires sur PIB. La

proposition sous-tendant notre stratégie de test est celle d'Alfred Greiner (2011) selon laquelle, à condition que la limite supérieure des surplus primaires sur PIB ne soit pas atteinte, la dette publique serait soutenable, si le ratio surplus primaires sur PIB est une fonction positive du ratio dette sur PIB, avec un coefficient en moyenne positif et dont la somme est infinie, lorsque l'horizon de projection tend vers l'infini. Ainsi, sur la base des statistiques annuelles sur la période

1980-2014, de nos résultats empiriques d'estimation et de nos analyses sous-jacentes des fonctions impulsions-réponses, des multiplicateurs dynamiques cumulés et de la décomposition de la variance totale de l'erreur de prévision des variables d'intérêt sur des horizons futurs lointains, l'hypothèse de soutenabilité à long terme de la dette publique extérieure actuelle du Cameroun ne peut pas être rejetée.

## Commerce et synchronisation des cycles dans la CEMAC



Jacques Landry  
BIKAI  
bikai@beac.int

L'objectif de cette étude est de savoir si le commerce intracommunautaire dans la CEMAC permet une plus grande synchronisation des cycles et donc une plus grande efficacité de la politique monétaire.

La question du lien entre le commerce et la synchronisation des cycles revêt une importance prioritaire pour la conduite de la politique monétaire dans une zone monétaire. En général, lorsqu'une banque centrale communautaire prend une décision de politique monétaire, l'idéal serait que les pays soient tous sur la même phase du cycle (expansion ou récession). Si les pays sont en expansion, l'action de la banque centrale consistera à limiter ou éviter la surchauffe, et s'ils sont tous en récession, elle pourra relancer l'activité à travers des



Gabin F. AFOMONGONO  
afomongono@beac.int

politiques expansionnistes. Si par contre les cycles sont asynchrones, avec par exemple un pays en récession et un autre en expansion, alors l'action commune de la banque centrale va avantager l'un des pays au détriment de l'autre.

Les résultats de l'étude indiquent que l'intensification du commerce est une bonne source de synchronisation des cycles. Spécifiquement, l'accroissement d'un écart type de l'intensité commerciale, entraîne une augmentation de la synchronisation des cycles en CEMAC en moyenne de 0,4. En d'autres termes plus les pays de la CEMAC commercent entre eux, et plus il y a une symétrie des chocs dans la sous-région. Dans ces conditions, l'efficacité de la politique

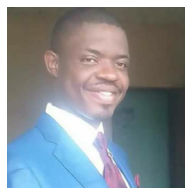
monétaire s'en trouve améliorée. Les pays de la CEMAC ont ainsi intérêt à créer des conditions de viabilité du commerce intracommunautaire dans la sous-région (qui est très faible), et cela peut passer par la mise en place des systèmes de transport modernes, adéquats et rapides, mais aussi par des mesures consistant à réduire l'importance du secteur informel qui prend de l'ampleur. A ces mesures, il faudra ajouter une diversification des produits commercialisés, et tout ceci contribuera à une augmentation significative de degré de synchronisation des cycles afin que les pays réagissent de manière similaire aux chocs communs de politique économique.

## Analyse et évaluation des chocs de politique monétaire dans la CEMAC : une analyse par un DSGE



Jacques Landry BIKAI  
bikai@beac.int

Cette étude a pour objectif d'analyser et évaluer les effets des chocs de politique monétaire (choc sur la base monétaire et le taux d'intérêt) sur l'activité et les prix dans la CEMAC via un modèle DSGE (Dynamic Stochastic General Equilibrium). Il ressort de nos résultats qu'un choc de politique monétaire dû à une modification de la base monétaire a un effet sur l'output



Cédric KOUAM  
jcedrickouam@yahoo.fr

gap et l'inflation lorsque les pays sont pris en compte collectivement dans un modèle d'équilibre général. Par ailleurs, un choc positif sur le taux d'intérêt des titres affecte le niveau de vie des agents ricardiens (14% des ménages) qui ajustent leur consommation pour acquérir de nouveaux titres, toutefois, l'impact sur la production et le niveau général de prix est non significatif. Nous trouvons



Moustapha MBOHOU  
MAMA  
mbohhou@beac.int

également que, les effets de la politique monétaire sur l'activité et les prix sont plus importants lorsque la proportion des ménages ricardiens augmente. En d'autres termes, les politiques d'inclusion financière peuvent améliorer la transmission de la politique monétaire qui apparaît faible dans le contexte actuel.

## Dépenses publiques et croissance agricole au Cameroun



Diane Georgette Gaël BILIGIL  
biligil@beac.int

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'impact du financement public du secteur agricole au Cameroun sur la croissance du produit agricole. Dans un premier temps, l'analyse statistique a permis de voir une relation positive dans le temps entre les dépenses publiques allouées au secteur agricole et la croissance de la production agricole au Cameroun. En effet une augmentation des dépenses

publiques agricoles est suivie d'une augmentation du niveau de production, les périodes suivantes. En outre les tests d'autocorrélation montrent une relation entre la production et ses valeurs passées et une relation entre les dépenses publiques et leurs valeurs passées. Dans un second temps, cette corrélation a été testée à l'aide d'un modèle à Correction d'erreur à partir des données de 1971 à 2012. Les estimations par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) ont montré que l'accroissement des dépenses publiques se traduit par un

accroissement de la production agricole de la période suivante, quoique moins que proportionnellement (de l'ordre de 0.3% pour une augmentation de 1% des dépenses publiques). Cet effet s'étale sur deux ans avant de s'estomper. Ainsi, le financement public du secteur agricole semble contribuer à la croissance de la production agricole au Cameroun. Toutefois, l'effet est relativement faible et suggère un renforcement de l'efficacité des dépenses publiques dans un contexte de rareté des ressources.



## Inégalités des revenus et croissance économique en Afrique subsaharienne : quel trade-off ?



**MPABE BODJONGO**  
mpabebodjongo@yahoo.fr



**Jacques Landry BIKAI**  
bikai@beac.int



**Massil KENECK**  
keneckjo@yahoo.fr

L'objet de cette étude est d'analyser les interactions entre les inégalités de revenus et la croissance économique en Afrique subsaharienne sur la période 1963-2012. De manière spécifique, il s'agit d'examiner l'impact de la croissance économique sur les inégalités de revenu, d'analyser l'influence des inégalités de revenu sur la croissance économique et d'identifier les facteurs susceptibles de

contribuer simultanément à la croissance économique et à la réduction des inégalités de revenu. Il ressort à l'aide d'un test de causalité au sens de Granger que les inégalités de revenus influencent la croissance économiques, mais que la relation inverse n'est pas vraie. Aussi, les estimations effectuées à l'aide d'un modèle vectoriel à correction d'erreur, révèlent que les inégalités de revenus

réduisent la croissance économique à court terme et à long terme; ceci réfute l'hypothèse de la présence d'un trade-off entre l'équité et l'efficacité. Par ailleurs, la réduction des dépenses publiques, l'accroissement du capital humain et l'ouverture commerciale favorisent la réduction des inégalités de revenus et la hausse de la croissance économique.

## Croissance économique et développement financier au Congo-Brazzaville



**H. Wylliam SOUEKOLO OKONGO**  
souekolo@beac.int

L'objectif de cette étude est d'analyser la causalité entre le développement financier et la croissance économique au Congo. Elle s'inscrit dans le cadre de la problématique du financement des économies de la CEMAC en général et de l'économie congolaise en particulier, dans un contexte marqué par le besoin de diversification économique dans le but de renforcer leur résilience face aux chocs exogènes. La période couverte par l'étude va de 1960 à 2015.

En se fondant sur une fonction de production Cobb-Douglas à rendements d'échelle constants, nous avons dérivé

une spécification théorique qui établit une relation entre la production réelle par tête, le stock de capital per capita et le développement financier. En mobilisant un modèle à correction d'erreur structurel, nous avons considéré concurremment trois indicateurs de développement financier à savoir le ratio masse monétaire (M2) sur le PIB, le crédit au secteur privé rapporté au PIB et le crédit net au Gouvernement. Nos principaux résultats montrent que la relation avec la masse monétaire est plutôt mitigée et contrastée, due principalement au poids de la circulation fiduciaire. Par ailleurs, il existe une relation allant dans le sens du développement du secteur financier vers la croissance économique lorsque le ratio crédit à l'économie sur PIB

est employé. Par contre, quand il est fait recours au crédit net au Gouvernement, il apparaît une relation causale allant dans le sens de la croissance économique vers le développement financier. Fort de ces résultats, il en découle la nécessité de : (i) prendre des réformes incitatives en vue de l'amélioration du climat des affaires, (ii) mener des réformes incitatives pour que l'épargne oisive soit transformée en instruments financiers (baisse du poids de la masse monétaire dans M2 pour une augmentation de M3) capables de financer l'investissement ; (iii) développer l'investissement privé national par exemple en créant des cadres mettant en contact les potentiels investisseurs et les institutions financières.

## Volatilité des prix du pétrole et croissance économique: le cas des pays de la CEMAC



**Christophe Raoul BESSO**  
besso@beac.int



**Eric Patrick FEUBI PAMEN**  
armeric\_63@yahoo.com

Cet article a pour objectif d'évaluer l'impact des chocs pétroliers sur le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) des pays de la CEMAC. Un modèle PVAR [ndlr: modèle Vectoriel Autorégressif en Panel] a été utilisé pour mesurer les interactions entre le taux de croissance du PIB réel, le taux

d'inflation, le prix du pétrole et de la masse monétaire entre 2000 et 2015. L'analyse des statistiques descriptives montre que le choc pétrolier a eu des conséquences négatives sur les économies des pays de la CEMAC. Ces résultats ont été confirmés par l'analyse des fonctions à réponse impulsionnelle

et la décomposition de la variance en montrant que le choc sur le prix du pétrole a une incidence négative sur le taux de croissance du PIB. Il a ensuite suggéré aux pays de la CEMAC de diversifier leur production, la destination de leurs exportations et les sources de revenus ou des recettes budgétaires.

## Quantification des multiplicateurs budgétaires dans les pays de la CEMAC



Jacques Landry BIKAI  
bikai@beac.int



Thierry YOGO  
yogout@yahoo.fr



Patrick-Nelson D. ESSIANE  
essiane@beac.int

L'objectif de ce travail est de quantifier les multiplicateurs budgétaires au sein des économies de la CEMAC. Cet article vient ainsi apporter un éclairage sur les effets des dépenses publiques sur l'activité économique de cette sous-région dans un contexte de crise économique. A l'aide d'une modélisation VAR en panel (PVAR) d'une part et de la technique de projection locale développée par Jordá (2005) d'autre part, il a été mis en évidence que les multiplicateurs budgétaires dans la CEMAC sont relativement faibles, mais varient selon la position du cycle

économique. Ainsi, on note à l'échelle de la sous-région un multiplicateur des dépenses totales estimé à 0,08 (ainsi, une augmentation d'une unité de dépenses publiques engendrerait un accroissement de 0,08 unités de PIB) et un multiplicateur de long terme de 0,51. En tenant compte de la typologie des dépenses, on observe que, le multiplicateur de dépenses de consommation est plus important que celui des dépenses d'investissement, probablement en raison de l'inefficacité des dépenses d'investissement et des caractéristiques du secteur productif.

Toutefois, les valeurs des différents multiplicateurs sont plus élevées en phase de récession qu'en phase d'expansion, ce qui suggère que la conduite de politiques budgétaires contracycliques est souhaitable dans la CEMAC. Par ailleurs, ces multiplicateurs sont très disparates selon les pays, relevant ainsi l'hétérogénéité des économies de la CEMAC. Ces résultats contribuent à éclairer le débat sur l'élaboration et la conduite des politiques d'ajustement budgétaire initiées dans CEMAC.

## Dernières publications de la BEAC

### [Liste des Working publiés sur le site internet de la BEAC en 2016]

- **BWP n°07/16:** Estimation de l'écart de production et inflation dans la CEMAC.
- **BWP n°06/16:** Formation des habitudes et consommation agrégée dans la CEMAC.
- **BWP n°05/16:** Déterminants de l'inflation dans la CEMAC.
- **BWP n°04/16:** Une fonction de réaction pour la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans un contexte de dominance budgétaire.
- **BWP n°03/16:** Optimalité de la politique monétaire de la BEAC depuis 2001.
- **BWP N°02/16:** Le choix d'un régime de change permet-il de limiter les mésalignements du taux de change? L'exemple des pays de l'Afrique subsaharienne.
- **BWP n°01/16:** Pour un horizon optimal de la cible d'inflation dans la CEMAC.

Publications disponibles à l'adresse <https://www.beac.int/index.php/publications/working-papers>

### [Mouvements du personnel de la Direction de la Recherche]

#### ARRIVEES

- Directeur de la Recherche, M. **Jacques NSOLE**
- Premier Adjoint au Directeur de la Recherche, M. **Thomas ONA OBIANG**
- Deuxième Adjoint au Directeur de la Recherche, M. **Emile Thierry MVONDO**
- Economiste affectée au Service de la Coopération avec les Instituts Universitaires et Centres de Recherche, Mlle **Julie ONOMO BETSAMA**
- Economiste affecté au Service du Développement des Outils de Prévision, M. **Francis NGOMBA BODI**

#### DEPARTS

- M. **Eric MANGABIENG**, Chef de Département en charge de l'Audit et de l'Inspection des Centres à la Direction Générale du Contrôle Général
- M. **Etienne MENYE**, Deuxième Adjoint au Directeur de l'Emission monétaire et Circulation Fiduciaire
- M. **Evrard Ulrich H. MOUNKALA**, Deuxième Adjoint au Directeur des Etudes et de la Stabilité Financière
- Mlle **Diane Georgette Gaël BILIGIL**, économiste à la Cellule en charge du Suivi du Programme des Réformes Economiques et Financières